

Un ambitieux projet collectif

Constatant les difficultés communes qui touchent le recrutement, la formation et la rétention du personnel en animation, les organisations nationales de loisir ont déterminé que la meilleure piste de solution résidait dans la création d'un standard collectif de formation. Dès 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise du Secrétariat au loisir et au sport, reconnaît la responsabilité du Conseil québécois du loisir pour assurer le développement concerté du *Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec*.

En 2008, pas moins de douze organisations ont partagé et mis en commun des contenus de formation. Il en résulte le DAFA. À ce jour, plus de 125 cadres et 450 animateurs sont accrédités DAFA dans plus d'une centaine d'organisations à travers tout le Québec.

Organisations partenaires

Une initiative du



CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR

Avec la participation de



En partenariat



En collaboration



« La formation nous a aidés à avoir plus confiance en nous et à régler les problèmes plus facilement. »

– Une animatrice, Patro de Charlesbourg.

Voyez d'autres témoignages en vidéo sur le site
www.formation-animation.qc.ca

Conseil québécois du loisir

Organisme responsable du *Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec*

Téléphone : 514 252-3132

Télécopieur : 514 252-3024

Sans frais : 1 866 583-1757

Courriel : info@formation-animation.qc.ca



FORMATION
ANIMATION
LOISIR SPORT

Enrichir l'animation,
tout le monde y gagne !



Le DAFA

Diplôme
d'Aptitude
aux Fonctions
d'Animateur



Le DAFA, c'est quoi ?

Le Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) a été élaboré par les organisations nationales de loisir, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), afin de créer une formation unique qui établit un standard collectif en formation à l'animation et qui permet de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Le DAFA est un enrichissement de la formation déjà en vigueur dans les organisations partenaires. Son contenu est suffisamment vaste et polyvalent pour en assurer la pertinence dans tous les milieux du loisir visant les jeunes de 5 à 17 ans. Le DAFA comprend une formation théorique de 33 heures et un stage pratique de 35 heures.

« Le DAFA est rassembleur et me permet de pouvoir reconnaître les compétences d'un jeune qui arrive d'une autre région. Pour moi, il s'agit du côté innovateur du programme. »

– **La responsable des programmes et activités communautaires, Centre Loisir Multi-Plus**

Les avantages du DAFA

- » une certification unique qui permettra à moyen terme de réduire les frais de formation ;
- » un diplôme qui apporte une meilleure reconnaissance du travail d'animateur et qui favorise la rétention des talents dans le milieu du loisir ;
- » un gage de confiance pour la clientèle ;
- » un standard collectif qui valorise la qualité et la sécurité de l'animation.

Un programme flexible

Un modèle décentralisé

Chaque organisation qui répond aux conditions requises peut être agréée DAFA et donner la formation à de futurs animateurs. L'organisation peut offrir ses formations à son personnel ou au public.

Une formation adaptée à tous les milieux

Le programme du DAFA offre un contenu uniforme tout en laissant la liberté à chaque organisation d'adapter la logistique de la formation à ses besoins.

Une solution clé en main

De nombreux outils sont mis à la disposition des organisations agréées : le guide du formateur garni d'exemples pratiques, le guide de l'animateur, des outils pédagogiques et des outils d'évaluation complets, ainsi qu'un accompagnement dans la démarche de formation.

Comment implanter le DAFA dans mon organisation ?

Pour en savoir plus sur le DAFA et sur les façons de faire agréer votre organisation, contactez le CQL ou visitez le site www.formation-animation.qc.ca

Renseignez-vous également sur les Procédures de reconnaissance d'acquis DAFA.

« Une excellente formation construite sur des bases solides. Il y a beaucoup à en retirer. Et ce n'est pas une formation onéreuse, elle est accessible même aux petites municipalités. » – **Le coordonnateur à la Direction des loisirs de la Ville de Trois-Rivières.**

